



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 octobre 2007, à 17 h 04, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents:                    Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
   Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Ann Bourget	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
André Demers	Gérald Poirier
Raymond Dion	Paul Shoiry
Michel Fecteau	Marc Simoneau
Patrick Huot	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Pierre Maheux	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents:    Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
   M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
   M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Est absente:                      Madame la conseillère Louise Lapointe

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**CV-2007-0914 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 octobre 2007, tels qu'ils ont été rédigés.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0915 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2007**

---

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2007.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 septembre 2007.
- Dépôt du Rapport annuel 2006 du Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et de la résolution numéro 07-122 adoptée lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, le 26 septembre 2007.

**CV-2007-0916 Dépôt du projet du programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010 - FN2007-048 (Ra-1357)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de prendre acte du projet du programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt, par madame la conseillère Marie France Trudel, d'une pétition relative à l'entretien du chemin de la Rivière-du-Lac, arrondissement Beauport.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une pétition relative à l'entretien de diverses rues privées, arrondissement La Haute-Saint-Charles.

**Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

**Prolongation de la première période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Gérald Poirier, appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 18 h 55.

## **Avis de proposition**

---

- Madame la conseillère Marie France Trudel dépose un avis de proposition relatif au déneigement et à l'entretien des rues privées.

**Monsieur le conseiller Paul Shoiry prend son siège à 19 h 14.**

- Madame la conseillère Ann Bourget dépose un avis de proposition à l'effet de demander à la direction de Global Television de reconsidérer sa décision de réduire le nombre de ses effectifs à son bureau de Québec.
- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition demandant à l'administration de garder ouvert l'aréna Jacques-Côté et d'effectuer l'entretien requis.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.**

**CV-2007-0917 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007 - Appui aux démarches entreprises par le diocèse de Québec afin d'affirmer le désir de la Ville de Québec de voir le pape Benoît XVI participer au 49<sup>e</sup> Congrès eucharistique international à Québec - DG2007-066 (Ra-1356)**

---

Attendu que le 49<sup>e</sup> Congrès eucharistique international se tiendra à Québec du 15 au 22 juin 2008, dans le cadre des festivités entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec;

Attendu que la Ville de Québec est le siège du premier diocèse catholique au nord du Mexique;

Attendu que l'église catholique a joué un rôle important dans le développement social et communautaire de la Ville de Québec;

Attendu que de façon historique, le pape a l'habitude d'assister au Congrès eucharistique mais que sa venue n'est toujours pas assurée pour celui de Québec 2008;

Attendu le travail du diocèse de Québec pour faciliter la venue du pape Benoît XVI à Québec, en 2008;

Attendu la visibilité internationale que la venue du pape donnerait aux Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec de par la présence de nombreux médias régionaux, nationaux et internationaux;

Attendu que de nombreuses personnes s'étaient déplacées vers la ville de Québec lors de la venue du pape Jean-Paul II;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le président Yvon Bussières,

il est résolu d'appuyer les démarches entreprises par le diocèse de Québec afin d'affirmer le désir de la Ville de Québec de voir le pape Benoît XVI participer au 49<sup>e</sup> Congrès eucharistique international à Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0918 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gérald Poirier lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 concernant les chantiers urbains - DG2007-067 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007 par monsieur le conseiller Gérald Poirier, à l'effet :

- 1° de poursuivre le financement des chantiers urbains pour l'année 2008, selon les ajustements proposés au point 3 des pages 5 et 6 du rapport joint au sommaire décisionnel;
- 2° de tenir un comité plénier sur les chantiers urbains réunissant les personnes responsables au sein de la Ville ainsi que ses différents partenaires afin de déterminer les besoins et les orientations de ce projet pour les années futures.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0919 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007, relativement à la bonification du budget alloué au vérificateur général pour l'année 2007 - FN2007-046 (Ra-1356)**

---

Attendu que les prévisions budgétaires 2007 adoptées par le conseil municipal accordaient une somme de 1 046 441 \$ au vérificateur général, soit les mêmes crédits qu'en 2006;

Attendu que le comité de vérification recommandait unanimement l'allocation, au vérificateur général, d'un montant de 1 070 300 \$ pour la réalisation de son mandat 2007, compte tenu des nouvelles normes comptables imposées par le gouvernement du Québec;

Attendu que le vérificateur général de la Ville a porté à l'attention du conseil municipal l'intention de l'administration de ne pas redresser ce budget et même d'y soustraire, d'ici la fin de l'année, une somme de 59 550 \$;

Attendu que la mission du vérificateur général est de donner au conseil municipal un outil de contrôle de l'utilisation des fonds et des biens publics;

Attendu que le vérificateur général relève de la compétence du conseil municipal;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,  
appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu d'appliquer immédiatement la décision du conseil municipal à l'effet de fournir, au vérificateur général, une somme de 1 046 441 \$ pour la réalisation de son mandat 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0920 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007 à l'effet de ne pas envisager de fermeture d'aréna sans le dépôt d'un nouveau projet de reconstruction ou d'un plan de rénovation - LS2007-028 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est proposé d'adopter l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007 par madame la conseillère Ann Bourget, à l'effet de ne pas envisager de fermeture d'aréna sans le dépôt d'un nouveau projet de reconstruction ou d'un plan de rénovation sans que soit proposé un plan de relocalisation de la clientèle pour garantir le maintien du niveau des services et de la qualité des services offerts prioritairement aux jeunes et aux familles dans l'éventualité d'une fermeture d'aréna.

**Le vote est demandé par madame la conseillère Francine Bouchard.**

**Vote en faveur :** Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault et François Picard.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Rejetée à la majorité

**CV-2007-0921 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007 à l'effet de ne pas envisager de fermeture d'aréna sans le dépôt d'un nouveau projet de reconstruction ou d'un plan de rénovation - LS2007-028**

---

Attendu que la Ville de Québec a, comme mission, d'offrir des services de loisirs de proximité aux familles;

Attendu que la Ville de Québec s'est dotée, en 2003, d'une Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air qui reconnaît les bienfaits de l'activité physique pour la santé;

Attendu que la Ville de Québec se doit de faciliter la pratique sportive en fournissant des équipements appropriés qui répondent notamment aux besoins des jeunes et des familles;

Attendu que le Plan d'intervention en matière d'arénas et de pratique sportive, déposé le 27 septembre 2007, propose la fermeture définitive d'un aréna sur le territoire de la ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget, appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de demander au comité exécutif de tenir compte de la volonté exprimée par la majorité au conseil, à l'effet de ne pas envisager de fermeture d'aréna sans le dépôt d'un nouveau projet de reconstruction ou d'un plan de rénovation.

**Vote en faveur :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault et François Picard.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

***Projet du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257 - Arrondissement Laurentien - AT2007-207 (Ra-1351)***

---

### **Consultation publique**

À la demande de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, monsieur le conseiller Guy Perrault explique le projet du *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une personne intervient dans ce dossier.

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

**CV-2007-0922** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257 - Arrondissement Laurentien - AT2007-207 (Ra-1351)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire à vocation d'arrondissement et de quartier dans le quartier de l'aéroport, R.V.Q. 1257.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0923** ***Demande de délai additionnel - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 - Introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec - DG2007-060 (Ra-1356)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 4 octobre 2007, d'accorder un délai additionnel, soit au plus tard deux (2) mois après le dépôt du rapport de la Table sur la sécurité routière, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 par monsieur le conseiller André Demers, concernant l'introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec.

**Monsieur le conseiller François Picard demande le vote.**

**Vote en faveur :** Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, François Picard, Marc Simoneau, Jacques Teasdale et Denise Trudel.

**Vote contre :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

**Rejetée à la majorité**

**Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2, ce dossier est retourné au comité exécutif pour reconsidération.**

**Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux quitte la séance à 19 h 50.**

**CV-2007-0924 Dénomination d'un parc « *parc Sylvia-Daoust* » - Arrondissement Laurentien - CU2007-072 (Ra-1355)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de nommer « *parc Sylvia-Daoust* » le parc voisin des rues Athala–Coulombe, Sylvia-Daoust et Noirefontaine, situé sur le territoire de l'arrondissement Laurentien.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0925 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'opération du dépôt à neige Hêtrière - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010 (VQ-39017) - AP2007-411 (CT2159267, CT2160984) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat, à « Entreprises Paradis paysagiste inc. », en vue de l'opération du dépôt à neige Hêtrière, durant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 30 avril 2010, pour un montant de 149 217,53 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ–39017 et à sa soumission en date du 30 juillet 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0926 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif aux contrats pour la location de sept (7) niveleuses avec opérateurs à des fins de déneigement, saisons hivernales 2007-2008 et 2008-2009 (VQ-39091) - AP2007-452 (CT-2160534, CT-2160535, CT-2160537, CT-2160538, CT-2160546, CT-2160547) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue de la location de niveleuses avec opérateurs à des fins de déneigement, pour les saisons hivernales 2007-2008 et 2008-2009, avec une garantie d'utilisation par équipement de deux cent vingt (220) heures par saison, selon les tarifs horaires, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39091 et à leur soumission respective en date des 16, 17 et 20 août 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes, à :

- « Aurel Harvey et fils inc. », pour la location de deux (2) niveleuses avec opérateurs;
- « M et G Grenier Enr. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur;
- « Les Entreprises Lou-Vil inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur;
- « Henri Labbé & fils inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur;
- « Charles-Auguste Fortier inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur;
- « Groupe Macadam inc. », pour la location d'une niveleuse avec opérateur.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0927 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de combustible pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2009 avec option de prolongation d'une année (VQ-38822) - AP2007-486 (CT-AP2007-486) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Ultramar Limitée », le contrat en vue de la fourniture de combustible, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2009, avec option de prolongation d'une année, le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38822 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 28 août 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0928 Autorisation au Service de l'environnement à déposer une demande d'admissibilité au Programme de subvention ClimatSol 2007-2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - EN2007-063 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser le Service de l'environnement à déposer, d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2007, une demande d'admissibilité à l'aide financière du Programme ClimatSol 2007-2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour chacun des projets suivants :

- décontamination de l'ancienne scierie J.A. Raymond, sise aux 1901 et 1913, avenue Saint-Ulric;
- décontamination d'un terrain vacant à l'angle du boulevard Wilfrid-Hamel et de la route Jean-Gauvin;
- caractérisation environnementale des six (6) propriétés municipales suivantes :
  - 1320, rue de Modène;
  - 140, rue du Court-Métrage;
  - 32, rue Martel;
  - 2056, avenue Industrielle;
  - angle côte de la Pente-douce et avenue Calixa-Lavallée;
  - 1252, chemin de la Canardière.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0929 Dépôt du second état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2007 - Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires - FN2007-044 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de prendre acte :

- 1° du second état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2007;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires, pour un montant de 340 850 \$, lesquels sont décrits à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants, pour un montant de 153 641 \$, selon l'annexe E jointe au sommaire décisionnel;
- 4° de prendre acte de la version préliminaire du sommaire de l'impact de compétences au 31 août 2007 apparaissant à l'annexe H jointe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0930 Virement de crédits - vérificateur général - FN2007-045 (CT-FN2007-045) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 25 820 \$ provenant du poste du contingent de compétence de proximité à l'activité 1350100 du budget du vérificateur général.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0931 Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 3 139 114 du cadastre du Québec qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 063 806 dudit cadastre -Arrondissement Limoilou - GI2007-145 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'affecter au domaine privé de la Ville une partie du lot 3 139 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de quatre-vingts mètres carrés (80 m<sup>2</sup>), laquelle devant être ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 063 806 du susdit cadastre.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0932 Appui à la demande de la Fédération des cégeps - Déclaration en prévention du suicide - LS2007-029 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'appuyer la demande de la Fédération des cégeps, relativement à la signature et à la diffusion d'une déclaration en prévention du suicide et d'autoriser monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur à signer ladite déclaration.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0933 Renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des policières et policiers de la Ville de Québec - DOSSIER RETIRÉ - RH2007-726 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de renouveler la désignation de madame Suzanne Marquis de la Direction générale, messieurs Raynald Bédard du Service des finances, Denis Godbout du Service des ressources humaines et Michel Sanschagrin, actuaire, à titre de membres du comité de retraite du Régime de retraite des policières et policiers de la Ville de Québec. La durée du mandat débute à compter de la date de la nomination jusqu'au 31 décembre 2008.

**Une proposition de retrait est présentée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de retirer ce dossier et les sommaires décisionnels suivants :

- RH2007-727 intitulé : « *Désignation et renouvellement de désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec* »;
- RH2007-728 intitulé : « *Renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* »;
- RH2007-729 intitulé : « *Renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des pompières et pompiers de la Ville de Québec* »;
- RH2007-730 intitulé : « *Renouvellement de la désignation de membres au comité de retraite du Régime de retraite des professionnelles et professionnels de la Ville de Québec* ».

**Vote en faveur :** Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

**Vote contre :** Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à la majorité

**CV-2007-0934 Étude de faisabilité et étude financière, relativement à la fourniture de services reliée au système de gestion des ressources humaines et de la paie de la Ville de Québec aux Villes de Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau - Adjudication d'un contrat - TI2007-027 (CT-2161270) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le Service des technologies de l'information et des télécommunications à réaliser une étude de faisabilité et une étude financière concernant la fourniture de services reliée au système de gestion des ressources humaines et de la paie aux Villes de Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau;
- 2° d'adjuger, à « DLGL inc. », un contrat sur une base de temps fait/temps payé, en vue de sa participation à l'analyse de faisabilité, pour un montant n'excédant pas 180 000 \$, incluant les taxes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0935 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession conditionnelle du lot 3 936 816 du cadastre du Québec à la « Coopérative d'habitation Le Paradisier » et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle consentie à la Ville de Québec sur une partie du lot 3 936 816 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2007-074 (Ra-1355)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la cession à titre gratuit, à la « Coopérative d'habitation Le Paradisier », de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 936 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de trois cent seize mètres carrés et six dixièmes (316,6 m<sup>2</sup>), tel que montré sur un plan préparé par monsieur Benoît Emond, arpenteur-géomètre, sous le numéro 27 662 de ses minutes, en date du 15 août 2007, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises de la ministre des Affaires municipales et des Régions et à l'acceptation définitive du dossier par la Ville de Québec et la « Société d'habitation du Québec », dans le cadre du Programme AccèsLogis - volet social et communautaire et à l'octroi d'une servitude à la Ville;

- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, en faveur de la Ville de Québec, permettant la présence d'une conduite pluviale sur le lot 3 936 816 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, telle que décrite à la description technique et selon le plan, préparés par monsieur Benoît Emond, arpenteur-géomètre, en date du 12 septembre 2007, sous le numéro 27 991 de ses minutes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0936 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des échelles de traitement des stagiaires de niveau secondaire V, de niveau collégial et de niveau universitaire pour les années 2008, 2009 et 2010 dans les services et les arrondissements - RH2007-688 (Ra-1355)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des échelles de traitement s'appliquant aux stagiaires de niveau secondaire V, de niveau collégial et de niveau universitaire pour les années 2008, 2009 et 2010, conformément aux annexes jointes au sommaire décisionnel. Ces échelles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0937 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de l'assiette de l'expropriation pour correspondre au prolongement du boulevard du Loiret projeté - Dossier Ville de Québec et « Les Développements Urbains inc. » - Usine de traitement de l'eau potable - Arrondissement Charlesbourg - AJ2007-079 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties de lot(s) indiqués comme étant les parcelles 1, 7 et 8 du plan numéro 2007154AF1.DGN, préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1229 de ses minutes, le 30 août 2007, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, en plus des parcelles 2 et 3 ayant déjà fait l'objet de la résolution numéro CV-2005-1282 adoptée par le conseil de la ville lors de sa séance tenue le 21 novembre 2005;
- 2° la renonciation à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties de lot(s) indiqués comme étant les parcelles 4, 5 et 6 du plan numéro 2007154AF1.DGN, préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1229 de ses minutes, le 30 août 2007, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, lesdites parcelles ayant déjà fait l'objet d'un avis d'expropriation numéro SAI-Q-123549-0602 publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 16 mars 2006, sous le numéro 13 122 532, ledit avis étant joint au sommaire décisionnel;
- 3° le remplacement du plan 2005182AF1.DGN joint à la résolution numéro CV-2005-1282 par le plan joint en annexe au sommaire décisionnel, portant le numéro 2007154AF1.DGN, le tout aux fins de l'application de

la présente résolution;

- 4° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à signifier le ou les avis d'expropriation requis au propriétaire des lots ou parties de lot(s) visés et à procéder aux inscriptions nécessaires au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec;
- 5° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à poser tout autre acte utile afin de donner effet aux présentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0938 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement concernant une bande de protection de 20 mètres dans les zones PX avoisinant le campus Saint-Augustin, REGVSAD-2006-026 aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-273 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement concernant une bande de protection de 20 mètres dans les zones PX avoisinant le Campus Saint-Augustin, REGVSAD-2006-026*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0939 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du second état comparatif de l'agglomération pour l'exercice financier 2007 et l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires - FN2007-047 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du second état comparatif de l'agglomération pour l'exercice financier 2007;
- 2° l'autorisation des virements budgétaires, pour un montant de 2 283 574 \$,

lesquels sont décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;

- 3° l'autorisation des ajouts budgétaires et l'appropriation des montants, pour un montant de 2 589 831 \$, selon l'annexe C jointe au sommaire décisionnel;
- 4° la prise d'acte de la version préliminaire du sommaire de l'impact de compétences au 31 août 2007 apparaissant à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0940 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour la saison hivernale 2007-2008 et le virement de fonds relatif à ladite entente - TP2007-046 (CT-TP2007-046) — (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour la saison hivernale 2007-2008, moyennant la somme forfaitaire de 311 480 \$, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au maire suppléant et au greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° l'autorisation du virement budgétaire d'un montant de 94 000 \$ provenant du poste frais généraux (11-99999-9230100-241900), à l'activité déneigement chaussée-contrat (3120100) du budget de l'arrondissement Laurentien.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0941 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « La Capitale assureur de l'administration publique inc. », relativement à la construction d'un stationnement souterrain sous l'emprise du boulevard Laurier - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3DA2007-022 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « La Capitale assureur de l'administration publique inc. », relativement à la construction d'un stationnement souterrain sous l'emprise municipale du boulevard Laurier, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement de l'agglomération sur l'exclusion des parties du boulevard Laurier et de la route de l'Église situées dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery du réseau artériel*, R.A.V.Q. 275.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0942 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus*, R.A.V.Q. 34 - PO2007-009 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus*, R.A.V.Q. 34.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0943 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au Camping municipal de Beauport*, R.A.V.Q. 173 - Renonciation au droit d'opposition - LS2007-024 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au Camping municipal de Beauport*, R.A.V.Q. 173.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au Camping municipal de Beauport*, R.A.V.Q. 173.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0944** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de stabilisation et de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 265 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-059 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,  
appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de stabilisation et de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 265.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de stabilisation et de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 265.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0945** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation de deux projets d'habitation sur les lots numéros 3 800 647 et 3 800 649 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 281 (Îlot Berthelot) - AT2007-252 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,  
appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de deux projets d'habitation sur les lots numéros 3 800 647 et 3 800 649 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 281.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0946 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 289 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-113 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 289, conditionnellement à l'acquisition par la Ville de Québec d'une partie du lot 3 056 248 du cadastre du Québec, appartenant au ministère des Transports du Québec.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 289.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2007-0947 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Charlesbourg et le conseil de la ville relativement à l'entretien des rues privées - A4DA2007-031 (Ra-1356)**

---

Attendu que le conseil de la ville a adopté la résolution intitulée « Services municipaux rendus sur les rues privées - TP2006-043 (Ra-1298) », résolution numéro CV-2006-1077 modifiée par la résolution numéro CV-2007-0512;

Attendu que par ces résolutions, la Ville, sous certaines conditions, entretiendra une rue privée;

Attendu qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.5), un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Charlesbourg à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur de la Division des travaux publics et du personnel affecté aux opérations de déneigement et d'entretien afin d'entretenir une rue privée, conformément à la résolution numéro CV-2006-1077 intitulée « Services municipaux rendus sur les rues privées » - TP2006-043, modifiée par la résolution numéro CV-2007-0512 et ses autres amendements.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0948 Avis de motion relatif au *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1131 - AT2007-284 (Ra-1356) - AT2007-284 (Ra-1356)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement exigeant dans certaines zones ou certains groupes de zones, lors d'une demande de modification d'un règlement d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Il spécifie, pour chaque zone ou groupe de zones visé, les usages et les densités d'occupation du sol applicables.

Il établit la procédure relative à une demande de modification d'un règlement d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise.

Il prescrit les éléments qu'un tel plan doit représenter et les documents qui doivent l'accompagner et il détermine les critères suivant lesquels est faite l'évaluation de ce plan.

Finalement, les zones ou groupes de zones visés par le présent règlement sont les suivants :

- 1° le groupe formé des zones 104-H-168.02, 105-H-165.17, 113-HP-167.05 et 115-R-150.01 du *Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*;
- 2° la zone 130-PR-129.06 du *Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*;
- 3° le groupe formé des zones 1536-A-207.01, 1537-AH-203.02, 1538-HP-265.10 et 15107-P-248.04 du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*;
- 4° le groupe formé des zones 1540-R-251.04 et 1586-M-281.03 du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2007-0949 Adoption du projet du *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1131 - AT2007-284 (Ra-1356)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu d'adopter le projet du *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1131.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2007-0950** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant l'imposition des taxes de différents règlements d'emprunt prévoyant des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que divers travaux de construction et l'acquisition d'équipements en matière de protection contre l'incendie de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts, R.V.Q. 1208 - FN2007-039 (Ra-1356)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant l'imposition des taxes de différents règlements d'emprunt prévoyant des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que divers travaux de construction et l'acquisition d'équipements en matière de protection contre l'incendie de l'ancienne Ville de Sainte-Foy afin de remplacer l'imposition de toutes les taxes spéciales qui y sont contenues par une seule taxe spéciale prélevée annuellement, durant le terme des emprunts, à l'égard des immeubles imposables situés sur le territoire de l'ancienne Ville de Sainte-Foy.

Le taux de cette taxe spéciale par 100 \$ d'évaluation est fixé au règlement annuel sur l'imposition des taxes et compensations de la ville à un taux suffisant d'après la valeur des immeubles concernés telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2007-0951** *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relativement au dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé, R.V.Q. 1311 - TP2007-040 (Ra-1354)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relativement au dépôt dans la rue de la neige provenant d'un terrain privé*, R.V.Q. 1311.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

---

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10)

minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 10, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ah